

PAT DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

IDENTITE

Porteur

Communauté d'agglomération du
Bassin de Bourg-en-Bresse

Dates d'entretien

1er semestre 2018 et 12 novembre 2019

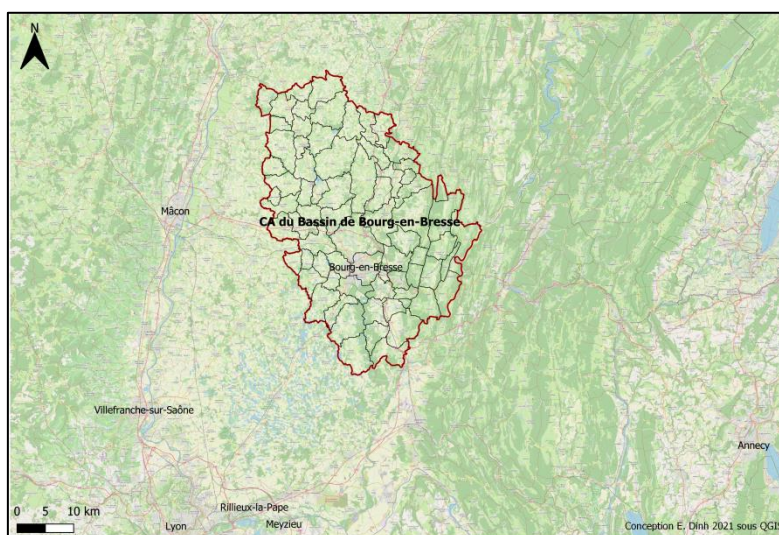
Territoire

Ain (01) – Auvergne Rhône-Alpes
75 communes pour 131 727 habitants
1 EPCI

Contact

Pauline Chirouze, Coordinatrice du Pôle
développement rural et programme
Leader, Direction politiques contractuelles
et développement rural

pauline.CHIROUZE@ca3b.fr



CA du Bassin de Bourg-en-Bresse (E.Dinh, 2021)

TYPOLOGIE

PAT de type agri-alimentaire d'offre
Gouvernance agri-alimentaire fermée

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

De **mixité urbaine et rurale**, le territoire est composé de quatre espaces paysagers distincts : le Revermont et les contreforts du Jura, la Dombes des étangs, la Bresse des bocages et l'espace urbain de Bourg-en-Bresse.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) est née en 2017 de la fusion de 7 intercommunalités : la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse et les communautés de communes de Bresse Dombes Sud Revermont, du canton de Coligny, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Montrevel-en-Bresse, de Treffort-en-Revermont et de La Vallière.

Le territoire connaît une croissance démographique de 9% sur les 12 dernières années et un taux de chômage de 6,9%. Ses 27 zones d'activités accueillent des PME et grands comptes des services, de l'industrie et du BTP.

Avec 68 % de son territoire en surfaces agricoles (soit 84 300 ha), il s'agit d'un **important bassin de production doté de plusieurs filières de qualité** (5 AOP dont la volaille de Bresse, 2 IGP). L'agriculture biologique, qui représente 3% de la surface agricole utilisée contre 8% en région Auvergne-Rhône-Alpes, y est toutefois peu développée. La **filière viande est surreprésentée** tandis que le territoire reste déficitaire – et donc importateur – sur les produits laitiers, les fruits et légumes et les produits céréaliers.

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

Les politiques territoriales de l'ex-région Rhône-Alpes mettent déjà à l'agenda local les questions agricoles et agri-alimentaires à travers le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) et le projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER). Le territoire participe aussi aux programmes LEADER 2007-2013 puis 2014-2020.

A partir de 2013, l'ancien Syndicat Mixte (SM) Cap 3B engage une **stratégie de développement durable** et est à l'origine du **réseau Etik' Table**, qui a vocation à rapprocher les producteurs locaux, artisans de bouches et restaurateurs des consommateurs et encourager une alimentation locale et de saison.

Après la fusion de 2017, la CA3B se lance dans l'écriture de son projet de territoire à travers 15 schémas. Le **schéma agricole** fait l'objet d'une co-construction avec les acteurs du territoire et d'une ouverture spécifique aux acteurs agricoles (chambre d'agriculture, réseaux d'agriculteurs...). La CA3B lance dans le même temps une enquête sur l'approvisionnement local de la restauration collective. En 2018, un atelier de concertation fait ressortir l'importance de l'enjeu alimentaire et les attentes fortes des acteurs pour un portage par la CA3B d'un PAT à construire avant la fin du mandat. Le Schéma agricole **devient alors Schéma agricole et alimentaire**.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

La démarche d'élaboration du PAT est participative. En effet, la CA3B s'est appuyé sur son Schéma agricole et alimentaire, l'organisation de deux séries d'ateliers, respectivement en 2018 puis en 2019, et d'un forum ouvert.

Après validation par les instances de l'intercommunalité, le territoire est engagé officiellement dans un PAT depuis juillet 2019 et est lauréat de l'AAP PNA 2019-2020.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

A date du dernier entretien, le Vice-Président en charge du Développement Rural, de l'Agriculture et de la filière bois est Aimé Nicolier.

L'animation du PAT mobilise le **chef de projet** (1/3 à 50% de son temps), un demi ETP ainsi que la contribution ponctuelle d'autres services. La CA3B a été assistée par le **groupement des cabinets Devlop'**, pour l'animation et la concertation du PAT, et **Etap Conseil** pour la réalisation d'un diagnostic agri-alimentaire en complément à l'existant. L'intervention de ces deux bureaux d'études comme structure tierce a facilité la contribution de la CA3B aux temps de concertation.

Une convention triennale a été signée en janvier 2019 entre la CA3B et l'AFOCG (association de formation collective à la gestion) de l'Ain sur la sensibilisation et l'éducation au goût.

Plusieurs **conventions de partenariat** pour la déclinaison opérationnelle des actions du PAT sur la période 2020-2022 sont en cours de signature :

- Convention cadre avec la chambre d'agriculture de l'Ain
- Convention avec l'ADABio (Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain) pour travailler sur les changements de pratiques agricoles et l'accompagnement de la mise en œuvre de l'approvisionnement local
- Convention avec l'ADDEAR sur l'installation/transmission et l'accompagnement d'un groupe de maraichage
- Convention avec le Syndicat de Promotion de la Crème et du Beurre de Bresse (SPC2B)
- Convention avec Solidarité Paysans

La CA3B est aussi en lien avec le réseau TablOvert qui propose des animations éducatives pour sensibiliser différents publics, en particulier les jeunes, au lien entre l'agriculture et l'alimentation.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Elle est de type agri-alimentaire fermée.

Instances de pilotage :

- Comité de pilotage : il mobilise le Vice-Président référent de la CA3B, la chambre d'agriculture, le Conseil départemental de l'Ain, la région Auvergne-Rhône-Alpes et les élus du territoire. Il se réunit 2 à 3 fois par an à ce jour.
- Comité technique : il s'est constitué à l'occasion de l'élaboration du Schéma agricole et alimentaire et devrait être élargi et recomposé en comité technique du PAT. La fréquence des réunions est à définir.

Instances de concertation :

- Forum ouvert : Rencontre Agriculture et Alimentation du 7 mars 2019
- Implication du conseil de développement qui s'est autosaisi de la question alimentaire depuis janvier 2019 dans le cadre de ses travaux sur l'urgence climatique

Instances de co-construction :

- Groupes de travail : organisation d'une première vague d'ateliers en 2018, dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, puis d'une seconde depuis l'engagement officiel de la CA3B dans la démarche PAT en juillet 2019

Implication des habitants : la rencontre Agriculture et Alimentation était ouverte au grand public.

LA COMMUNICATION

Il n'y a pas de plan de communication arrêté à ce jour mais des premiers documents (comptes rendus et présentations Powerpoint) ont été produits et devraient aboutir à un livret de valorisation suite au repérage des initiatives. Le magazine de l'agglomération est également utilisé comme support pour la communication.

LE FINANCEMENT

Le PAT a bénéficié d'une dotation de 50.000 € du PNA pour son élaboration.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La CA3B a validé 2 axes d'intervention transversaux :

- **Amplifier et faire vivre le PAT** : construire la gouvernance, se doter de définitions communes (local et qualité), accompagner les dynamiques locales et favoriser l'interconnaissance entre acteurs
- **Informer et sensibiliser aux enjeux de l'alimentation**

Ainsi que 3 axes d'intervention thématiques :

- **Accompagner à l'évolution et la diversification de la production locale**
- **Soutenir la structuration de filières locales** comme maillon entre production et consommation
- **Améliorer l'approvisionnement local et de qualité** pour la restauration collective et commerciale

Pour chaque axe, un projet phare et une liste de projets à faire émerger sont présentés.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Catégorie non renseignée

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Catégorie non renseignée

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Un certain nombre d'actions historiques sont déjà mises en œuvre ou validées par l'exécutif de la CA3B, à l'instar de l'espace test agricole.

En décembre 2019, un **appel à projets « Alimentation 2020 »** a été lancé pour soutenir les initiatives locales contribuant à la stratégie alimentaire du territoire. Il

s'adresse à divers types d'acteurs (association, chambre consulaire, entreprise, agriculteur, collectivité territoriale...) portant un projet en lien avec au moins une des thématiques du PAT.

LE FINANCEMENT

Le PAT de la CA3B repose principalement sur de l'**autofinancement**. Un budget de 425.000 € est prévu pour la période 2019-2021 dont 370.000 € issus des fonds propres de la CA3B pour le financement des actions phares et autres projets (espace test agricole, plateforme physique de producteurs). Le programme LEADER doit également être mobilisé pour financer des projets portés par des associations et autres porteurs de projet collectif.

L'EVALUATION DU PAT

Catégorie non renseignée

ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le territoire a entamé une démarche TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) et a inscrit des ZAP (Zones Agricoles Protégées) dans son SCoT. Les actions du PAT sont amenées à être intégrées dans le PCAET.

COOPERATION INTERTERRITORIALE

Catégorie non renseignée

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Démarche historique du territoire en faveur du développement durable et rural
- Volontarisme de l'EPCI à travers son projet de territoire et l'allocation de moyens financiers et humains sur l'entrée agricole et alimentaire
- Pilotage par un élu référent nouvellement mandaté, sans passif historique avec les acteurs et dans une réelle posture de coopération avec l'ensemble des acteurs volontaires

DIFFICULTES ET FREINS

- Manque de visibilité sur les controverses et différences de point de vue entre les acteurs (notamment agricoles)

COMMENTAIRES ONPAT

Ce PAT est instructif par son animation participative, sa consensualité et sa convivialité.

POUR ALLER PLUS LOIN...

AAP Alimentation 2020 : <https://www.grandbourg.fr/actualite/151/16-alimentation-2020-votre-projet-nous-interesse.htm>

Fiche territoire du RnPAT :

https://rnpa.fr/wp-content/uploads/2017/05/RNPAT1.3_BourgBresse_2016.pdf

Rapport universitaire :

https://rnpa.fr/wp-content/uploads/2017/05/RNPAT1.3_GouvalimBourgBresse_2016.pdf



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

